

20 juil 2017 -19:13

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2017

Revalorisation du montant de l'allocation d'adoption en faveur des travailleurs indépendants

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block et du ministre des Indépendants Willy Borsus, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui exécute l'accord interprofessionnel 2017-2018, en ce qui concerne les allocations d'adoption dans le régime des travailleurs indépendants.

Le projet d'arrêté royal revalorise le montant de l'allocation d'adoption de 1,7% à partir du 1er septembre 2017, conformément à l'avis du Conseil national du travail.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 décembre 2006 instaurant les conditions d'octroi d'une allocation d'adoption en faveur des travailleurs indépendants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes
moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de
l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://www.borsus.belgium.be>